

ARTICLE XI

1. Les deux parties instituent une Commission mixte canado-russe sur les Relations dans le domaine de l'audiovisuel qui sera chargée d'examiner les conditions d'application du présent Accord, de résoudre les difficultés soulevées par sa mise en oeuvre et de recommander les modifications souhaitables en vue de développer la coopération dans l'intérêt commun des deux pays.
2. Pendant la durée du présent Accord, cette Commission tiendra une réunion, au besoin, en alternance au Canada et dans la Fédération de la Russie; elle peut également être convoquée pour des séances extraordinaires à la demande de l'une ou de l'autre des deux parties à l'Accord, en particulier si des modifications importantes sont apportés aux lois ou règlements régissant les industries de l'audiovisuel.
3. La partie russe de la Commission mixte est dirigée par un représentant du Comité de la cinématographie de la Fédération de la Russie; la partie canadienne de la Commission mixte est dirigée par un représentant du ministère du Patrimoine canadien.

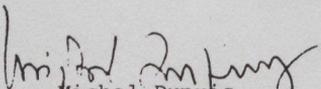
ARTICLE XII

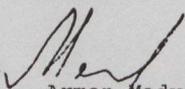
L'entrée en vigueur de cet accord, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Fédération de la Russie, mettra fin à l'Accord conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS concernant les relations dans le domaine de l'audiovisuel signé à Moscou le 20 novembre 1989, en ce qui concerne le Canada et la Fédération de la Russie.

ARTICLE XIII

1. Le présent Accord entre en vigueur à partir de la date de sa signature.
2. Il sera en vigueur pour une période de trois années. Un renouvellement tacite de l'Accord pour des périodes semblables aura lieu, à moins que l'une des parties avise l'autre par écrit de son intention de mettre fin à l'Accord six (6) mois avant la date d'expiration.

FAIT à Ottawa, ce 5ième jour d'octobre 1995, en deux exemplaires, dans les langues française, anglaise et russe, chacune des trois versions faisant également foi.


Michel Dupuis
POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA


Armen Medvedev
POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA FÉDÉRATION DE LA RUSSIE